



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 554-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 554-25 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14.

Ce règlement a été transmis à la MRC de Portneuf et a reçu un certificat de conformité le 19 mars 2026.

Le règlement est entré en vigueur le 25 mars 2026

Il peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Rivière-à-Pierre, ce 25 mars 2026

Geneviève Hamelin

Directrice générale et greffière-trésorière